



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E60446

VALABLE JUSQU'AU 26/09/2025

ÉDITÉ LE 17/09/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1998

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 27/04/2020
44 196

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC VALENCIENNES 417501228

Siret : 417 501 228 00049

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 42311

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 0000021807076904

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 0000021807076904

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2024

Raison sociale : COURTIN

RUE DU PONT DE PIERRE
ZA DE LA PETITE SAVATE
59600 MAUBEUGE

Téléphone : 03 27 67 45 45

Portable : 07 70 21 70 89

Site Internet :

E-mail : jpmcourtin@free.fr

Responsabilité légale :

COURTIN JEAN-PIERRE PRÉSIDENT

Fax : 03 27 67 57 18

Effectif moyen : 20

Tranche de classification : EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	10/07/2024
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	27/09/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	30/08/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	30/08/2023
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	17/11/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	17/11/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	17/11/2021
o Isolation des combles perdus	17/11/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LILLE
272, BOULEVARD GEORGES
CLEMENCEAU
B.P. 16013
59706 MARCQ-EN-BAROEUL CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.